

Image not found or type unknown



Régulariser les cotisation/contributions selon le bic

Par **Amateur**, le **12/06/2009** à **15:15**

Bonjour, rnA partir du 01/10/2007 une micro-entreprise pour formaliser la passion de mon épouse avec un très très petit BIC. Les organismes de SS (maladie - vieillesse - urssaf) lui impose selon des revenus forfaitaires qui sont plus élevés résultant aux cotisations/contributions qui sont plus hautes que ses revenus. Ils persistent à dire « *Ce sont des règles du RSI et alors rien à faire* ». rnEst-ce qu'il n'y a vraiment rien à faire que radier son entreprise ? rnPour votre conseil je vous remercie en avance. rnAmateur.